


Préserver la biodiversité, les espaces naturels et les ressources

ASSURER LES CONDITIONS D'UNE BONNE GESTION ET DU TRI DES DÉCHETS À TOUS LES NIVEAUX

<p>Contexte et constat</p>	<p>La communauté de communes Val Vanoise a pour compétence la gestion des déchets, que ce soit au niveau de la collecte ou du traitement.</p> <p>D'un point de vue réglementaire, la loi-cadre déchets de 1992 exige que seuls les déchets ultimes (non recyclables dans les conditions techniques et économiques du moment) soient mis en décharge, ou incinérés. D'autres lois ont par la suite suivi toujours en faveur de plus de tri et de recyclage.</p>		
<p>Description</p>	<p>Cette action vise à développer des pratiques citoyennes de bonne gestion et de tri des déchets auprès de l'ensemble des différents acteurs du territoire, du particulier aux opérateurs socio-économiques. Elle va se déployer à différents niveaux, selon la cible visée et le type de déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place et entretien de PAV (points d'apports volontaires) avec trois flux systématiques : emballages et verres recyclables, ordures ménagères, avec inscription des consignes de tri sur totems, - Mise à disposition de locaux et de compacteurs à cartons, - Sensibilisation des professionnels : prévention et formation des équipes et correction en cas de dépôts inadaptés, - Communication auprès des touristes : sacs kraft mis à disposition dans les locations afin de faciliter le geste de tri, flyers - affiches de consignes de tri, animations, - Communication auprès des habitants permanents : supports de communication (consignes de tri) mis à disposition dans les communes, diffusion d'articles sur nos sites et réseaux, animations, - Animations scolaires sur l'ensemble du territoire, - Travail en collaboration avec le département de la Savoie et l'ensemble des collectivités adhérentes concernant les extensions de consignes de tri. 		
<p>Pilote</p>	<p>Communauté de communes Val Vanoise</p>	<p>Partenaires</p>	<p>Commune des Allues Socio-professionnels</p>

Préserver la biodiversité, les espaces naturels et les ressources

Calendrier prévisionnel	2022	2023	2024	2025	Bénéfices attendus				
	X	X	X	X		Pistes pour le prochain plan d'action (après 2025)	Poursuivre la dynamique engagée		
Moyens financiers	Montant Global : 40 000 € HT - 10 000 € HT/an moyen de budget annuel de prévention (hors investissement, infrastructures collecte et fonctionnement collecte)				Indicateurs de suivi annuel		2022	2023	2024
	<i>Montant prévisionnel (HT)</i>					Idem indicateur de résultat	Idem indicateur de résultat	Idem indicateur de résultat	Idem indicateur de résultat
	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €		<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation annuelle des tonnages de collectes sélectives (à préciser selon plan d'actions à venir)- - Baisse annuelle du tonnage d'ordures ménagères (à préciser selon plan d'actions à venir) . - Baisse annuelle du nombre de dépôts sauvages, incivilités (suivi Aener'Com) - Baisse annuelle des tonnages erreurs de tri. 			
	<i>Financement prévisionnel (HT)</i>								
	Budget Déchets CCVV								
Moyens humains	Moyens internes CCVV				Info / Focus carbone	/			
Risques identifiés	Diversité des cibles, fonctionnement saisonnier rendant difficile la sensibilisation de certaines cibles								
Actions liées	Action 3.5.3 - Structurer la filière des bio-déchets Action 3.5.4 - Sensibiliser les enfants au gaspillage alimentaire et à la gestion des déchets dans le cadre du service de restauration scolaire. Action 3.5.5 - Promouvoir et accompagner le réemploi et la valorisation								